

Titre : Protéger sa famille avec l'assurance décès MAIF

[Musique MAIF]

Narratrice : Protéger sa famille avec l'Assurance Décès MAIF Rassicap Solutions. Élodie et Julien, 35 ans tous les deux, ont deux garçons, de trois et cinq ans, Hugo et Nathan. Élodie travaille à temps partiel dans un commerce et Julien est professeur des écoles. Le couple, qui a récemment acheté sa maison, a souscrit une assurance emprunteur. Pour financer les imprévus, Élodie et Julien ont une épargne de précaution.

Texte à l'image : Panne de voiture, achat d'appareil ménager, réparation de chaudière

Narratrice : En cas de décès de Julien, le crédit immobilier sera entièrement remboursé par l'assurance emprunteur. Mais l'épargne constituée et les ressources d'Élodie seraient insuffisantes pour assumer seule les charges de la famille et maintenir son niveau de vie.

Texte à l'image : Logement, alimentation, éducation des enfants, taxe foncière

Narratrice : Pour faire face financièrement à la situation, l'équivalent de deux à trois années du salaire de Julien serait nécessaire à Élodie. C'est pourquoi Julien a souscrit l'assurance décès MAIF pour protéger sa famille. Pour environ 9,15 euros de cotisation par mois, Julien a choisi un capital d'essai de 60 000 euros. Ainsi, si Julien venait à disparaître prématurément, Élodie pourrait assumer les charges courantes du foyer pendant quelques années. Elle pourrait également financer tout ou partie des frais liés aux études des deux enfants. Enfin, pour aider Élodie à faire face à la disparition de son conjoint, elle pourrait bénéficier d'un accompagnement humain et d'un ensemble de services personnalisables.

Texte à l'image : Conseils juridiques, aide administrative, écoute psycho-sociale, garde des enfants, conduite à l'école, courses, aide-ménagère

Narratrice : L'assurance décès MAIF est un contrat souple et évolutif. Si les projets d'Élodie et Julien évoluent, ils pourront à tout moment ajuster le montant du capital. Si par exemple la famille s'agrandit, Julien pourra choisir d'augmenter son capital en une ou plusieurs fois pour renforcer la protection financière de ses proches. Avant les 51 ans de Julien, cette augmentation pourra même être réalisée sans nouvelles formalités médicales si elle ne dépasse pas 20 000 euros.

Choisir MAIF, c'est choisir une assurance décès plus accessible.

MAIF, assureur militant.